



## **Déplafonnement du CET**

L'Arrêté Interministériel va être publié pour porter l'épargne de 10 à 20 jours et le plafond de 60 à 70 jours.

## **A.S.A. garde d'enfants**

Après le 01er juin, chaque agent devra justifier de l'impossibilité pour son ou ses enfants d'être accueillis à l'école pour garder le bénéfice de l'ASA.

A défaut, il faudra poser un congé. (Parallélisme des formes avec le secteur privé pour le chômage partiel).

Avant le 01er juin le dispositif « reste pour le moment » (dixit O. DUSSOPT) en l'état.

L'Education nationale travaille à l'élaboration d'une attestation ad hoc en cas d'impossibilité de recevoir les enfants.

## **Réserve professionnelle**

Le Secrétaire d'Etat nous indique être en attente du positionnement du Ministre de l'Intérieur qui va être relancé sur cette question.

## **Congés Bonifiés**

Nous sollicitons une réponse qui dorénavant devient urgente pour cet été.

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS  
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris  
01.44.70.65.90 fonctionspublicues@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org

## **Reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle pour l'ensemble de agents infectés**

A ce jour aucune décision prise hors fonction publique hospitalière.

Pour la FPH, la Fédération des Services Publics demande une clarification sur la notion de personnel « soignant ». Il ne faut pas que cela soit en effet l'occasion d'écarter celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont pu potentiellement être en contact avec une personne infectée (Cadres de santé, manipulateurs radio, techniciens de laboratoire ou personnel administratif d'accueil par exemple...).

La réponse donnée est : « c'est le Ministère de la Santé qui tracera le périmètre » ....

S'agissant de la F.P.H., O. DUSSOPT nous confirme que le personnel évoluant dans les hôpitaux militaires sera intégré dans les dispositions générales post covid (Primes et reconnaissance maladie pro)

### **Masques de protection**

Chaque administration ou établissement devra doter d'un masque chaque agent le sollicitant.

### **Action sociale F.P.E.**

La sous consommation actuelle est dénoncée. Il faut impérativement trouver des solutions pour utiliser ses fonds au bénéfice des agents publics.

Comme sur l'ensemble des trois versants, ils ont en effet été particulièrement impliqués dans cette crise avec des conséquences financières impactantes.

### **Déconfinement**

Le dialogue social s'instaurera dans chaque ministère ou établissement afin de garantir une meilleure efficacité.

### **Personnes vulnérables**

Maintien en télétravail (à défaut en ASA) tant que la doctrine le prévoit.

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS  
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris  
01.44.70.65.90 [fonctionspublicques@cfecgcfp.org](mailto:fonctionspublicques@cfecgcfp.org) [www.cfecgcfp.org](http://www.cfecgcfp.org)